



**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-02-C-051 du 9 avril 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/72/C030134-D1

**Ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12
pour le ravitaillement des petits avions et des bateaux**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

Société Haar-France, 13 , rue René Cassin, 95228 Herblay cedex

DEMANDEUR :

Société ERIA, « Le Vaillant », 2, rue Jean Moulin, 93350 Le Bourget

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 91.00.482.002.0 du 1^{er} juillet 1991 ⁽¹⁾ relatif à l'ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat précité par le modèle du séparateur de gaz. Il est équipé du séparateur de gaz SATAM modèle EC 36-1 pour ensembles de mesurage d'hydrocarbures approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 94.00.522.002.0 du 22 juin 1994.

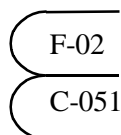
Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation et les conditions particulières de vérification sont identiques à celles définies dans la décision précitée.

SCELLEMENTS :

Les dispositions relatives au scellement de l'ensemble de mesurage sont identiques à celles définies dans le certificat cité en objet à l'exception de celles relatives au séparateur de gaz qui sont définies dans le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 94.00.522.002.0 du 22 juin 1994.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification de l'ensemble de mesurage concerné par le présent certificat doit porter le signe d'approbation C.E.E. de modèle suivant :



DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C030134-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

(1) Revue de métrologie : août 1991, page 793.